

OCCITANIE / ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE GOUDARGUES

Par arrêté n° 2018/170 en date du 27 Août 2018, le Maire de la commune de Goudargues a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n° 1 du PLU de GOUDARGUES.

Projet : La modification du Plan Local d'Urbanisme poursuit plusieurs objectifs, qui relèvent tous d'évolutions mesurées ou d'adaptations des règlements écrits et graphiques ainsi que d'une partie des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

- Pour la zone IIAUa de la Bruguière :
- le reclassement en zone urbaine des parties équipées et désormais bâties de la zone,
- la suppression du conditionnement de l'urbanisation à la réalisation des équipements publics, aujourd'hui réalisés,
- le reclassement en zone naturelle de la petite partie de la zone sans solution de desserte par la voirie.
- Pour le hameau de Goussargues :
- la définition de moyens permettant un meilleur contrôle de l'urbanisation,
- la définition de règles permettant une meilleure intégration paysagère des constructions.
- Pour la zone UA :

- la modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.
- Pour toutes les zones concernées :
- la suppression des Coefficients d'Occupation des Sols, abrogés par la loi ALUR.
- Pour le hameau d'Usse :
- le reclassement en zone naturelle d'une partie de la zone UB du hameau.

A cet effet, Monsieur VIGNOLES Hervé, Ingénieur CEA en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de GOUDARGUES du **Lundi 17 Septembre au Lundi 22 Octobre 2018** (soit 36 jours) inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- Lundi 17 Septembre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 27 Septembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00
- Jeudi 04 Octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00
- Lundi 22 Octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

L'ensemble du dossier est consultable :

- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture.
- par voie dématérialisée, sur le site internet www.goudargues.fr.

Un poste informatique est mis à disposition, à cet effet, à la Mairie de Goudargues aux jours et horaires d'ouverture.

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier, et/ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante Mairie de Goudargues - Enquête Publique PLU - 14 bis, Rue de la Cantonnade - 30630 GOUDARGUES ou par courrier électronique à modification-plu-goudargues@enquetepublique.net, ou sur le registre dématérialisé <http://modification-plu-goudargues.enquetepublique.net>.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire enquêteur. Pour avis d'enquête, le Maire, Fred MAHLER, responsable du projet.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de Goudargues. L'autorité compétente est le conseil municipal de la commune de Goudargues et la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Commissaire enquêteur.

129913

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE MODIFICATIONS

RV TRANSACTIONS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros

Siège social : Route de Vacquières 30580 ST JUST VACQUIERES
R.C.S : 449 889 948 NIMES

L'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2018 a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 16 avril 2018. En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés. Ont été modifiés :

- la forme : Société par actions simplifiée ;
- l'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'y assister et a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation ;
- la transmission d'actions : Les actions sont librement cessibles entre associés et en entre toutes personnes ayant la qualité de conjoint, ascendant ou descendant d'un associé. Toute transmission et cession d'actions au profit d'un tiers étrangers à la société ne peut intervenir qu'à la majorité des 3/4 des actions des associés ;
- l'administration de la société : la société est représentée, dirigée, gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associée ou non de la société. A été désigné : Madame Denise ERARD, née le 17 mai 1952 à Wohlen Hei Bern demeurant à Route de Vacquières - 60580 ST JUST VACQUIERES, en qualité de Président.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Nîmes.

Pour avis et mention,
Le Président

130540

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : AGRIBIO SERVICE - Forme : SASU

Objet social : Prestations de travaux agricoles ; Tailles et plantation de vignes ; arbres fruitiers ; vendanges, récoltes de fruits - **Siège social :** 65 Rue du Moulin Vedel, 30900 NÎMES - **Capital :** 300 euros.

Président : Mr BENAZZA Mohammed demeurant : 21 Allée Gaston Ramon 30000 NÎMES.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nîmes.

Admission aux assemblées et participation aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

130499



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 141 18 C 0002, déposée par RES en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 15 MWc sur la commune de LAUDUN L'ARDOISE

Par arrêté n° 30-2018-09-14-002 du 14 septembre 2018, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, M. Étienne TARDIOU a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie sise 144 place du 6 juin 1944 - 30290 LAUDUN L'ARDOISE, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 8 octobre au mercredi 7 novembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante : « enquete-publique-photovoltaïque@laudunlaroise.fr ».

Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard :

« <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le lundi 8 octobre de 9h00 à 12h00
- le mardi 23 octobre de 9h00 à 12h00
- le mercredi 7 novembre de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le Préfet de Région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 20 août 2018. Cet avis est joint au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)
- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)
- à la préfecture (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50
- sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de LAUDUN L'ARDOISE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de LAUDUN L'ARDOISE et à la préfecture du Gard (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Anna ROSIQUE, Société RES, 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 AVIGNON - tel : 04.32.76.82.32 - mail : « anna.rosique@res-group.com ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet

130539



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT

Par arrêté n°30-2018-09-12-003 du 12 septembre 2018, le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT.

À cet effet, Monsieur Alain ORIOL (ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le Vice-Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête se déroulera à la mairie annexe de PUJAUT (2, rue Boud'Huile, 30131 PUJAUT), siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 15 octobre à 9 heures 30 au vendredi 16 novembre 2018** à 12 heures 30 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra à la mairie annexe les jours suivants :

- le lundi 15 octobre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le mardi 6 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le vendredi 16 novembre 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Chacun pourra prendre connaissance, en mairie annexe, du dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou via l'adresse mail électronique (ppri-pujaut@mail.registre-numerique.fr) ou par formulaire électronique sur le site internet de la préfecture du Gard <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-inondation/Plans-de-Prevention-des-Risques-Inondation-PPRI/Les-PPRI-en-cours-d-elaboration/Pujaut>

La Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (Service eau et risques, Unité prévention des risques) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées aux numéros suivants : 04.66.62.65.62 (M. Martelli) et 04.66.62.66.40 (M. Mardoc).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (89, rue Weber, 30907 NIMES CEDEX), autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la préfecture du Gard susmentionné. Un accès gratuit au dossier d'enquête sera possible au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur, lequel disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de PUJAUT.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie annexe de PUJAUT et à la préfecture du Gard (Direction départementale des territoires et de la mer du Gard - Service eau et risques - 89 rue Weber 30907 Nimes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessibles avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

À l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté et suite à la prise en compte de modifications éventuelles résultant de l'enquête publique sur le document présenté au public, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sur le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de PUJAUT sera un arrêté d'approbation du préfet du Gard.

130665

ANNONCES OFFICIELLES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

HERAULT : cdelepine@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 39

COMMUNE DE VENDRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vendres en date du 20 septembre 2018, Monsieur le Maire ordonne l'ouverture d'une enquête publique préalable au titre de l'article L161-10 du code rural ainsi que des articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière pour :

- Engager une procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural n° 34 dit de "Monplaisir à La Yole"
- Engager une procédure de création d'un chemin rural sur les parcelles AX 505b, 506, 507a et 508

L'enquête se déroulera du 9 au 23 octobre 2018 inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés en Mairie de Vendres pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

La commune met également à disposition du public une adresse courriel : administration@vendres.com (uniquement pour consulter le dossier du projet)

Commissaire Enquêteur : Monsieur Jean Noël BRENON, adjudant chef de gendarmerie retraité

Permanences en mairie :

mardi 9 octobre 2018 de 9h à 12h
et mardi 23 octobre 2018 de 14h30 à 17h30.

Renseignements : Fabien CORONAS - 04 67 32 60 50 - pole-urbatech@vendres.com

130627